

**ADOPTION DU RÈGLEMENT U-015/10-20**  
**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE U-006/03-19**  
**DE LA VILLE DE GRANDE-RIVIÈRE (OAA ESPOIR CÂLIN)**

---

**CONSIDÉRANT** que le conseil peut, en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, adopter des règlements d'urbanisme et les modifier suivant les dispositions de la loi;

**CONSIDÉRANT** la volonté du conseil d'apporter des modifications à son règlement de zonage pour une meilleure administration de celui-ci;

**CONSIDÉRANT** que le règlement de zonage numéro U-006/03-19 de la Ville de Grande-Rivière est entré en vigueur le 23 avril 2019;

**CONSIDÉRANT** qu'un avis de motion a été donné le 13 octobre 2020;

**CONSIDÉRANT** que le conseil municipal a adopté, à la séance ordinaire du 13 octobre 2020, le premier projet de règlement numéro U-015/10-20;

**CONSIDÉRANT** que la population a été informée du projet de règlement et qu'elle a eu l'opportunité de s'exprimer pendant la consultation écrite tenue jusqu'au 11 décembre 2020, conformément à l'arrêté ministériel 2020-049 du 4 juillet 2020;

**CONSIDÉRANT** que le conseil a adopté, à la séance ordinaire du 14 décembre 2020, le second projet de règlement numéro U-015/106-20;

**CONSIDÉRANT** qu'aucune demande n'a été reçue afin que le règlement numéro U-015/10-20 soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter, conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités;

**POUR CES MOTIFS,**

Il est dûment proposé par : **Valérie Langelier**

et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

QUE : Le conseil adopte, par la présente, le document intitulé « Règlement numéro U-015/10-20 modifiant le règlement de zonage numéro U-006/03-19 de la Ville de Grande-Rivière », qui se lit comme suit :

**ARTICLE 1 : PRÉAMBULE**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

**ARTICLE 2 : TITRE**

Le présent règlement portera le titre de « Règlement numéro U-015/10-20 modifiant le règlement de zonage numéro U-006/03-19 de la Ville de Grande-Rivière ».

**ARTICLE 3 : MODIFICATION DE LA GRILLE DES SPÉCIFICATIONS**

L'annexe 2 intitulée « Grilles des spécifications » qui fait partie intégrante du règlement de zonage numéro U-006/03-19 est modifiée de la façon suivante :

- La grille des spécifications pour la zone Industrielle I-5 est modifiée en ajoutant « fourrière et refuge pour animaux » à usage spécifiquement autorisé de la section : usages particuliers.

Le tout tel qu'apparaissant à l'ANNEXE I, faisant partie intégrante du présent règlement.

**ARTICLE 4 : ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

  
 SUZANNE CHAPADOS, GREFFIÈRE

  
 GINO CYR, MAIRE

COPIE CERTIFIÉE CONFORME AUX MINUTES DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS,

à Grande-Rivière, ce 12<sup>e</sup> jour du mois de janvier 2021

  
 Suzanne Chapados, Greffière

**ADOPTION DU RÈGLEMENT U-015/10-20  
RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE U-006/03-19  
DE LA VILLE DE GRANDE-RIVIÈRE (OAA ESPOIR CÂLIN)**

---

~~~~~

**RÈGLEMENT U-015/10-20 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO U-006/03-19  
DE LA VILLE DE GRANDE-RIVIÈRE (OAA ESPOIR CÂLIN)**

Avis de motion.....13 octobre 2020 (Rés. # 222.10-20)  
Adoption du premier projet de règlement.....13 octobre 2020 (Rés. # 223.10-20)  
Publication – Avis de consultation écrite.....18 novembre 2020  
Adoption du second projet de règlement.....14 décembre 2020 (Rés. # .12-20)  
Publication – Avis de demande de participation à un référendum .....16 décembre 2020  
Adoption du règlement.....11 janvier 2021  
Approbation par la MRC.....10 février 2021  
Délivrance du certificat de conformité par la MRC.....10 février 2021  
Publication – Avis d’entrée en vigueur.....17 février 2021  
Entrée en vigueur.....17 février 2021

~~~~~

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je soussignée, Suzanne Chapados, greffière de la Ville de Grande-Rivière, certifie sous mon serment d’office que j’ai publié tous les avis publics relatifs au Règlement numéro U-015/10-20 en en affichant une copie au bureau de la municipalité, en les publiant dans le journal Gaspésie Nouvelles et en les diffusant sur le site Internet de la Ville de Grande-Rivière les 18 novembre et 16 décembre 2020, conformément à la Loi.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 16<sup>e</sup> jour de décembre 2020.

  
Suzanne Chapados, Greffière

~~~~~

Je soussignée, Marilyn Morin, greffière de la Ville de Grande-Rivière, certifie sous mon serment d’office que j’ai publié l’avis public d’entrée en vigueur du Règlement numéro U-015/10-20 en en affichant une copie au bureau de la municipalité et en le diffusant sur le site Internet de la Ville de Grande-Rivière le 17 février 2021, conformément à la Loi.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 17<sup>e</sup> jour de février 2021.

  
Marilyn Morin, Greffière

~~~~~

